

# FACÉTIES

## RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU



САМЫЕ ДЛЯ  
РАЗВИТИЯ МЫСЛЕЙ

САМЫЕ ДЛЯ  
РАЗВИТИЯ МЫСЛЕЙ

# TESTAMENT PRÉALABLE

A

## LA JUSTE EXÉCUTION

PROJETTÉE

DU TRAITRE ET ASSASSIN  
LE PRINCE LAMBESC,

COLONEL d'honneur, chassé avec infamie du  
Régiment de Royal-Allemand, Commandeur  
indigne de l'Ordre du Saint-Esprit, Gouver-  
neur concussionnaire de la Province d'Anjou,  
& un des premiers fauteurs des exécrables  
désordres publics :

SUIVI du CREDO des Traîtres, ou la profes-  
sion de foi de ce Prince criminel & des autres  
Aristocrates, & leur MÉA-CULPA.



Imprimé à Paris, dans un des cachots de l'Hôpital  
de la Force, l'an de la Liberté.

---

1789.

1987

---

## PRÉAMBULE.

---

L'AN 1789, le propre jour de la Toussaint, un des princes infames & réfugiés, LE SCÉLÉRAT DE PRINCE LAMBESC, effrayé du son lugubre & funéraire des cloches, annonçant la célébration du jour suivant, celui des Trépassés, bien plus que du cri intérieur des remords dont il est incapable; instruit de la proclamation de l'assemblée des Communes, qui le déclare, avec raison, un traître abominable & un vil assassin; il manda un homme de loi, pour faire encore un tour de gobelets & détourner de dessus lui l'indignation publique par une nouvelle pasquinade. Le dépositaire, après avoir satisfait à l'usage, en plaçant en tête de cet acte illégitime, par un mensonge impudent, que ledit prince étoit sain de corps & de jugement, quoique divers esculapes produisent des mémoires non payés de la fausseté de l'une de ces assertions & d'une grande consommation de mercure, & que toute la France soit convaincue de la fausseté de l'autre, le scélérat d'ex-grand-écuyer parla en ces termes :

## MES DERNIERES VOLONTÉS\*.

Mettez, Monsieur, mot à mot, ce que je vous dicte, sans que le respect que vous devez à mon rang vous fasse rien changer à mes expressions.

Je suis un monstre abhorré de la nation entière ; la chronologie des coquins les plus infames, ne présente aucun exemple que mes atrocités n'aient surpassé ; les CALIGULA, les NÉRON, les VITTELLINS, les SINON, & les MEZENCE, ces êtres exécrés ne sont, comparés à moi, que des scélérats ordinaires. La fin de ces indignes destructeurs, toute affreuse qu'elle paroît, seroit trop douce pour moi. Un peuple outragé par ma barbarie & mes odieuses cruautés, a prononcé sur mon sort. Sa vengeance m'attend au gibet. Après avoir mis ordre à mes affaires, je cours leur livrer leur victime, trop heureux d'expirer la corde au cou, & d'expier foiblement, par une mort si douce, mes criminels attentats.

Les vexations multipliées que j'ai commises dans mon gouvernement d'Anjou, mes vols,

---

\* C'est le héros du PONT-TOURNANT qui dicte lui-même ses dernières volontés. Qu'en pensez-vous, Français ? Y croirons-nous ?

mes rapines, mes concussions, mes scélératesses inouies, m'ont rendu l'opprobre & le rebut de l'univers. Je savourois avec délices les malédictions de ce peuple ; je m'en consolois avec leur or & l'insigne faveur de ma chere & aimable cousine, Marie-Antoinette de France ; car vous n'ignorez pas plus que toute la terre, que, sans principes, sans mœurs, sans délicatesse, la royale prostituée a captivé conjointement, à mille & mille autres, mon cœur, mes sentiments, & que depuis la singuliere & honteuse considération qu'elle a eue pour moi, ma volonté a toujours été dépendante de la sienne.

Je ne puis me résoudre à aller orner, de gaieté de cœur, la potence dont la France entiere me menace, sans au préalable faire la répartition de ce que je possede. Prêt à sauter SUR RIEN, je veux, en façon de bienfaits, faire quelque restitution ; mes juges respecteront sans doute mes dernieres dispositions, quoique le nom de celui que je vais instituer mon exécuteur testamentaire, déjà voué à l'horreur publique, ne soit pas un garant bien suffisant de l'exécution dont je vais le charger. Je me confie à cet égard à la clémence du ciel & à la bonacité parisienne.

Je nomme donc, & institue pour exécuteur du présent testament, le prince de Vaudemont, mon frere, en le priant de se conformer à toutes les dispositions qu'il renferme, en s'engageant à accepter pour diamant d'usage, certaine bague de brillans, sur laquelle est incrusté le chiffre de la Reine, & provenant de la décomposition du collier fameux, dit le COLLIER CARDINAL, bague donnée à la tribade Polignac, par la FROTTEUSE COURONNÉE, & que cette dernière me donna par forme de gratification la dernière fois, que couchant avec elle, à Luxembourg, je m'y comportai en galant homme; & j'ose protester à M. de Vaudemont, qu'il peut la prendre sans scrupule; ma conscience, à cet égard, ne me reproche rien: en honneur, je l'ai bien gagnée. L'horrible Messaline de qui je la tiens, peut me servir de caution.

Je ne veux point de légataire universel, ayant trop de dons à faire, & d'ailleurs ceux qui ont des prétentions légitimes à cette qualité, peuvent, à coup sûr, s'en passer.

Je donne & lègue à Marie-Antoinette, Reine de France, un talisman précieux qui rend invisible la personne qui le porte; elle en pourra retirer un double avantage, d'abord celui de dérober au peuple Français la vue d'un mons-

tre odieux, dont les crimes ont été si funestes à la Nation entière : ensuite celui de pouvoir, sans crainte, pénétrer dans les assemblées les plus secrètes, & y entendre les vérités qu'on débite sur son compte, quoiqu'elles ne lui soient guères dissimulées ; mais faisant elle-même l'office des mouchards qui se reproduisent à Paris sous une NOUVELLE ENVEPOPPE, elle épargnera les fonds de la cassette de ses menus plaisirs, qui sont diablement altérés, par la maniere dont elle en a fait usage.

Je donne & lègue à Monsieur, frere du Roi, une phiole, contenant un Elixir souverain pour diminuer l'épaisseur de la matiere ; indépendamment de cette vertu, sa vapeur spiritueuse débrouille les facultés intellectuelles, ouvre le jugement, & peut, en très-peu de temps, faire d'un lourd automate, un personnage utile & intéressant.

Je laisse à mon amé & féal le cher comte d'Artois, un topique sûr pour préserver de la rage. Je ne doute pas de sa reconnoissance ; il a le plus grand besoin de cette recette, pourvu qu'elle lui arrive assez tôt, & qu'il ne soit pas complètement enragé.

Itém, je donne & lègue à M. l'Archevêque de Paris une demi-douzaine de sifflets, dont la vertu miraculeuse est de reproduire son siffle

aigu à l'infini je lui conseille d'en faire ; d'après mon don , présent à la Nation ; elle lui servira à siffler impitoyablement le Clergé de France.

De plus , je laisse au comte de Mirabeau une somme de quarante-huit mille livres : quoiqu'il se soit déclaré mon plus grand ennemi , cette somme lui servira à rétablir ses affaires , & à le mettre dans la position de ne plus tant viser au ministere , quoiqu'il y soit autant porté par ambition que par intérêt : d'ailleurs , cette action me vaudra un bon point dans l'esprit public , qui doit sûrement apprécier le danger d'introduire dans le sein d'une assemblée pure , respectable & impartiale des êtres dont la voix délibérative ne feroit que très-nuisible à ses opérations , & qui infailliblement dérangeroient la machine.

Je laisse à M. le président actuel de l'Assemblée Nationale , une paire de lunettes , dont le point de vue sûr & fixe le déterminera sûrement à ne plus se déclarer l'apôtre des ecclésiastiques & le protecteur de leurs rapacités.

Je donne & legue à M. l'archevêque de Narbonne , une commanderie de l'ordre du Saint-Esprit , en lui conseillant toutefois de se défaire également de la sienne ; & de celle que je lui offre , ni l'un ni l'autre ne peuvent avec décence

s'avouer

s'avouer d'un ordre aussi respectable , & que les catins ont depuis quelque-temps illustré par leurs soupiaux.

Item. Je donne & legue au premier Président du parlement de Paris , le lit que j'ai fondé aux Incurables : sa maladie anti-patriotique ne pouvant se guérir , il pourra du moins y mourir en échappant au gibet civil que la loi Martiale s'apprête à planter en place de Grève.

Je donne & legue à ce vieux coquin de baron de Breteuil , un coquillage qui m'a été donné par le comte de Buffon , à qui je demande pardon de tout mon cœur , d'avoir fait un cocu de plus en France & en son nom , lequel coquillage est titré par le vulgaire du nom de pucelage. Ce joyau incrusté d'or le dédommagera de tous ceux qu'il a ratés dans sa vie , aux dépens de l'état , & bien payés.

Je donne & legue à la marquise d'Ossun un instrument d'histoire naturelle , qui m'a été donné par le sieur Vicq d'Azir , provenant de la dissection du sieur Coffin , scélérat pendu en place de Grève ; quand le diable y serait , il vaudra bien celui qu'elle possède , couvert en velours cramoisi , dont elle se fert tous les jours.

Je donne à mon cher Maury , une recette merveilleuse qui se trouvera , à mon décès , dans

mes manuscrits. Par elle il se fera désormais écouter, en dépit du bons sens ; en outre, elle lui donnera un vernis de probité dont il a furieusement besoin.

Je laisse à la princesse d'Hénin, LE PORTIER DES CHARTREUX, enrichi de cinquante estampes nouvelles. Le nonce du pape m'en a fait cadeau. La vue de ces gravures lui renouvelera ce qu'elle m'a fait mettre en pratique, lorsque je suais sang & eau, pour lui donner des preuves de mon expérience. Un souvenir agréable l'engagera sans doute à détester davantage, son grand flandrin d'époux.

Item. Je laisse à l'évêque de Laon un chapelet, dont les pater d'or massif, lui conviendront certainement mieux que ceux qui sont enfilés à celui que porte toujours à ses côtés la princesse de Tarente, qui a offert son cœur à Dieu, en faisant cela avec ce prélat par dévotion.

Item. Je donne & legue au prince de Nassau Sarbruk, une sonde avec laquelle il pourra juger de la nature de son hydropisie ; mais moi qui me suis exposé à en avoir une toute pareille, je lui proteste qu'elle ne provient que de l'ivrognerie dont il a contracté une si grande habitude con-

jointement avec tous les princes souverains d'Allemagne.

*Item.* Je céde à Henri-Charles-Louis, son fils, & prince héréditaire, une provision de mon immense forêt de Louviers; laquelle, conjointement avec celui qu'il porte sur la tête, par l'entremise de Marie-Maximilienne-Françoise, princesse de Montbarey, son épouse, pourront le chauffer pendant plusieurs hivers.

Je laisse au Roi de Prusse, une provision de l'esprit & des connaissances du grand Frédéric, que j'ai analysé de ses écrits avec mon compère THOMAS de l'Académie Française; il a bien tiré l'un & l'autre par le moyen de VOLTAIRE de MAUPERTUIS: je puis bien, en conscience, faire de même.

Je laisse au prince de Luxembourg un cor, dont la vertu ressemble à celui d'Altolph; il donne du courage aux poltrons qui s'en servent; il est couvert de verd-de-gris, faute d'usage. Ah! Grands Dieux! j'aurois bien dû m'en servir.

Je laisse au duc de Saulx - Tavannes, une dose de certaine poudre que j'ai en ma possession, pour le préserver des MORTS SUBIES NATIONALES; mais je l'engage en même temps à se mettre en garde contre les influen-

ces de sa physionomie ; il a une potence dans une œil , une roue dans l'autre.

Je laisse au prince de Tingri , une partie de ma meute , en le prévenant qu'il y a parmi la quantité de chiens qui la composent , quelques-uns qui sont enragés ; il feroit fâcheux que ce mal dangereux , dont il est probablement atteint ; augmentât par la possession de ses semblables.

Item. Je donne & lègue le château de mon duché d'Elbeuf au marquis de Souches , grand prevôt de Versailles , pour le dédommager des iniquités qu'il a commises en prêtant son ministère à servir les infames vengeances des ministres anciens ; je le préviens cependant , que ce n'est pas un pays de franchise ; garre la corde !

Je laisse à Joseph II , Empereur des Romains , & frere de la belle cousine , un traité exact des maladies vénériennes , avec un remede sûr pour guérir la galle algérienne.

Je laisse à la comtesse de la Tour-d'Auvergne un joli bistouri , avec lequel je lui conseille de se faire ouvrir les quatre veines ; quand son époux en feroit autant , il n'y auroit pas grand mal ; je conviens cependant qu'il est loin de valoir celui avec lequel je lui ai jadis entr'ou-

vert la veine jaculatoire , mais chacun donne ce qu'il a.

Item. Je donne à M. le marquis de la Fayette, actuellement général de Paris , une cornemuse propre à rassembler tous les bestiaux répandus dans les étables ou Districts de Paris.

Je laisse au Comité des subsistances un moyen admirable pour préserver les habitans de Paris de la faim. .... Voudra-t-il s'en servir ? Il se trouvera dans mes papiers.

Aidez , je vous prie , ma mémoire , & dites-moi si je ne connoîtrois pas encore quelques-unes de mes créatures auxquelles je pourrois faire quelques FIDEI-COMIS. A cela , le scribe dépositaire des intentions de Lambesc répondit , n'avez-vous pas la précieuse DUCHESSE DE BOURBON , la dévote de LAMBALLE , l'hypocrite de PENTHIEVRE . , & tant d'autres ? Bon ! répondit Lambesc , vous rafraîchissez mes idées. Je continue.

Item. Je donne & légue à la duchesse de Bourbon une pierre métallique & sympathique , laquelle , mise en bague & portée au doigt , la personne qui en fait usage , au moment où elle éprouve des velleités & des désirs contraires à

la chasteté, elle éprouve une piqûre qui lui prouvera que si elle l'avoit toujours portée, le front de son mari auroit toujours été à couvert des outrages qu'il a reçus.

Item. Je donne & legue à madame la princesse de Lamballe, un manuscrit intitulé, l'art de s'accommoder avec le ciel & les hommes, sans blesser la décence.

Je donne à son illustre pere, la dent canine d'un loup, s'il renonce à ses accaparemens de grains. Cette dent lui servira de MEMENTO pour ne pas oublier qu'il a dupé la bonne foi du peuple, & abusé de sa crédulité.

Je laisse & legue à Monseigneur le duc d'Orléans, un superbe cheval anglais, avec lequel il pourra continuer à se rendre immortel..... par les courses.

Item. Je donne au baron de Besenval, un petit bout de la corde du fameux reverbere, qui m'a été envoyée de Paris, comme une relique... Je lui conseille de la regarder comme un échantillon.

✓ Je cede & legue à M. le prince de Condé, mon fusil de chasse: n'ayant pu faire tuer des hommes, il s'amusera à tuer des perdreaux.

Item. Je donne & legue à M. le duc de Mont-

morency une somme de cent mille livres, pour l'aider à continuer à soudoyer.

Je pardonne ma mort à Samson, exécuteur des hautes œuvres, & lui donne mon sabre, qui pourra lui tenir lieu de damas. Je puis en garantir la trempe, en ayant fait l'épreuve aux Tuilleries. Sur ce, je prie Dieu qu'après ma mort, il me reçoive dans son sein. Ainsi soit-il.

---

## LE CREDO DES TRAITRES

O U

*La profession de foi du Prince Lambesc, & autres aristocrates.*

**J**E crois en un Roi tout puissant, mais j'enrage de ne pouvoir être convaincu de la perte de son existence ; je suis bien éloigné de croire à la légitimité du Dauphin son fils, je suis bien persuadé qu'il a pris naissance dans le sein d'une catin appellée Marie-Antoinette, non par l'opération du saint-esprit, mais bien par les faits & gestes d'un frêluquet du sang-royal frere du Roi, & décoré de cet ordre éminent. ET HOMO FACTUS EST ; il n'a pas

encore été crucifié; mais c'est le but de tous mes désirs; puissé-je être exaucé! C'est la prière que j'adresse au Tout-Puissant, qui ne permettra pas qu'un bâtard de la branche des Bourbons s'asseoie sur le trône Français. Si le fils de Dieu est ressuscité trois jours après sa mort, grâce au ciel, celui-ci restera pour jamais enseveli dans la tombe, où il montera au ciel s'asseoir à la droite de son père, à qui le même voyage est destiné. Je ne crois pas plus au Saint-Esprit qu'aux deux autres personnes de cette royale trinité. Il est encore dans les espaces imaginaires. Le grand perpétueur de cette race, est actuellement à Chamberry, & les facultés du Père Tout-Puissant sont détruites.

Je crois à l'église catholique & apostolique, ou au moins à ceux de ses ministres qui sont de notre Église, nous les révérerons, nous les chérirons, nous les défendrons, malgré l'épigramme de ce mauvais plaisant, qui dit de nos chers évêques :

Quoi! noirs prélates, infames animaux,  
Qui, convoqués aux États-Généraux,

Avez enfin de l'auguste assemblée  
Trop scu flétrir l'union déjà troublée:

Vous

Vous resterez pour pleurer à jamais,  
Vos noirs tissus & vos lâches forfaits :  
Dans ce sénat , ou le diable m'emporte,  
Vous donnerez l'eau bénite à la porte.

Nous leur conserverons éternellement cette aveugle confiance , pourvu qu'ils raient de leurs prières simulées , leur ridicule DOMINUS VOBISCUM , qui , dans leur bouche , sera toujours sans effet , ainsi que le , ET CUM SPIRITU TUO , comme le plus IMPUDENT DES MENSONGES.

---

### LE MEA CULPA D'UN TRAITRE \*.

J'AI manqué des grands coups , je m'en accuse à la cabale aristocratique ; réfugié , condamné , je traîne mes jours dans l'opprobre & l'infamie. --- MEA CULPA.

J'ai voulu servir la fureur atroce d'une Reine barbare & sanguinaire , dans l'espérance d'en être récompensé par ses criminelles faveurs ; la honte est maintenant mon partage. --- MEA CULPA

---

\* C'est toujours le Prince Lambesc qui parle.

Je me félicitois d'avance sur le délicieux plaisir de m'abreuver du sang Français , d'allumer de ma perfide main le vaste incendie qui devoit dévorer la plus belle des cités ; le Ciel ne me l'a pas permis. --- MEA CULPA.

J'ai empoisonné, par mes pernicieux conseils, l'ame déjà vile & flétrie du comte d'Artois ; je l'ai pour ainsi dire conduit à devenir fratri-cide & réicide; maintenant, sans avoir changé de dessein , il m'abandonne & me méprise ; tel est le sort du traître. --- MEA CULPA.

A Luxembourg , j'ai couché avec cette horrible gueuse de Polignac ; qu'en est-il arrivé ? qu'elle m'a donné la chaude-p... A qui dois-je m'en prendre? hélas ! ---MEA CULPA.

Tout le tissu de mon abominable vie est un râmas de crimes & de scélératessen; un ver rongeur me déchire perpétuellement les entrailles : ô Ciel ! à ce supplice si juste & si mérité , je reconnais ta vengeance: allons , frappons ma poitrine. ---- MEA CULPA.

Le gibet réclame en moi une proie qui ne fauroit lui échapper. Un peuple qui demandé ma mort à grands cris sera spectateur de cette sanglante tragédie , & m'adressera des imprécations qu'une rage légitime lui suggérera. Qu'en dois-je dire? ---- MEA CULPA.

Mon corps , privé de sépulture après cet acte de vengeance , sera traîné dans la fange , comme ceux des scélérats que j'ai séduits , & qui ont été assez lâches pour se livrer à mes instigations & trahir leur patrie: il sera ensuite livré aux oiseaux de proie. ---- MEA CULPA.

Je comparoîtrai devant l'Etre Suprême , sans oser soutenir ses regards. Il m'accablera de sa colere : l'ai-je bien méritée? Ah! oui. --- MEA CULPA.

Puis- je douter qu'il ne me condamne à un châtiment éternel & rigoureux? Non, sans doute; mais , ---MEA CULPA.

Descendu dans l'empire infernal , je suis effrayé d'avance des tourmens qui m'y sont préparés; les chaînes , les roues , le fouet des furies , les serpents de Tysiphone , les chevalets , les plus horribles supplices , voilà mon partage. ----MEA CULPA.

Il faudra que , dans ce séjour , je me borne , quant à présent , à la société de Rav aillac , Jacques Clément , Damien , Charles IX , Christophe de Beaumont , Moliva , Malagrida , Mandrin , Cartouche , Louis XV , l'abbé Terray , & tant d'autres encore: qu'en dire? ---- MEA CULPA.

Une seule chose peut diminuer ma peine, c'est qu'au premier jour, je verrai sûrement descendre la Reine de France, son cher d'Artois, monsieur l'insouciant le prince de Condé, Bourbon Conti, &c. . . Alors ils diront comme moi: --- MEA CULPA.

J'y verrai de même de Juigné, ce fanatique, ce tartufe archevêque, qui viendra donner la bénédiction à tous les diables: que dira-t-il?  
--- MEA CULPA.

J'y rencontrerai Lamoignon, Barentin, la Vrillière, Dubarry, Pompadour, la Lebrun, la marquise de Tessé. Je leur adresserai la parole, & leur dirai: chers compatriotes de disgraces, faites comme moi, --- MEA CULPA.

Le pape & son digne nonce y seront attendus. Ce dernier sera plus difficile à arranger; mais il faudra qu'ils y passent, & qu'ils prononcent, ainsi que moi, --- MEA CULPA.



